



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 14 AOÛT 2012

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatorzième jour du mois d'août 2012 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Gérard Dutil.

Les conseillers : Mesdames Carmen Fortin, Linda Gamache, France St-Onge, messieurs Pierre Cousineau et Daniel Ponton.

Absence motivée : Madame Carol Rivard.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Gérard Dutil.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle étaient présents.

Résolution # 2012-08-131
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 14 août 2012 à 20 h.

Résolution # 2012-08-132
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France St-Onge;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2012-08-133
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Cousineau, appuyée de la conseillère madame France St-Onge;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2012 et celui de l'assemblée extraordinaire du 7 août 2012 soient adoptés étant en tous points jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2012-08-134
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 3 juillet 2012 au 14 août 2012 dont le montant est de 37 475,92 \$ et de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 174 653,07 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2012-08-135
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 302-2012 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE
RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE AINSI QU'UN EMPRUNT
DE 500 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 août 2012;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir des immeubles et à y aménager une rampe de mise à l'eau municipale pour un montant de 500 000 \$.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ce quatorzième jour du mois d'août 2012.

Gérard Dutil
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :

le 7 août 2012

Adoption du règlement :

le 14 août 2012

Avis de motion

La conseillère madame Carmen Fortin donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée du règlement # 303-2012 modifiant le règlement de zonage.

Résolution # 2012-08-136

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX MODULES DE JEUX

ATTENDU la demande de soumission par voie d'invitation à trois firmes de modules de jeux;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à la firme Jambette Évolujeux ayant fourni la soumission conforme la plus basse au prix de 29 872,00 \$ plus taxes, le tout selon la soumission # 1037595.

Résolution # 2012-08-137

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité de Mont-Saint-Grégoire auprès du ministère des Transports du Québec(MTQ);

Proposée par la conseillère madame Carmen Fortin, proposée par la conseillère madame France St-Onge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie la municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans ses démarches auprès du MTQ afin d'obtenir le pavage des accotements sur la route 227 lors de la réfection qui sera effectuée durant l'été 2012.

Résolution # 2012-08-138

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE INC.

CONSIDÉRANT la politique d'aide financière pour les enfants pratiquant une activité sportive ou culturelle dans un organisme reconnu;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, proposée par la conseillère madame France St-Onge;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 50 \$ par enfant inscrit à la saison 2012-2013 du Club de patinage artistique de Napierville inc. sur présentation de la liste d'inscriptions.

Avis de motion

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation à une assemblée subséquente du règlement # 304-2012 modifiant la vitesse sur la 1^{re} Rue (section entre la 67^e Avenue et la 79^e Avenue) et les 73^e et 79^e Avenues, passant de 30 kilomètres/heure à 50 kilomètres/heure.

Résolution # 2012-08-139

AUTORISATION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 23 juillet 2012 et le retrait de Nathan Bombardier du camp de jour effectif le 24 juillet 2012;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Cousineau, proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un remboursement des frais du camp de jour au prorata à compter du 24 juillet dernier soit 99,75 \$ et 20 \$ pour des sorties non effectuées moins 28 \$ de frais de service de garde dus pour un montant de 91,75 \$.

Résolution # 2012-08-140

AUTORISATION TRAVAUX DE VOIRIE

Proposée par la conseillère madame France St-Onge, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal autorise les travaux de voirie suivants : nettoyage de ponceaux dans diverses rues, nettoyage de puisards dans la 1^{re} Rue (via la 101^e Avenue et la 67^e Avenue), nettoyage de fossés sur la 2^e Rue de la 101^e Avenue.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de juillet 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Gérard Dutil, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 2012-08-134, 2012-08-135, 2012-08-136, 2012-08-139 et 2012-08-140.

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2012-08-141 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition du maire Gérard Dutil, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire vers 21 h 00.

Gérard Dutil
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

